

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 191 Voeu relatif à l'expulsion du Centre d'Informations Musicales, école de Jazz et Musiques actuelles (CIM).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur de toutes les formes de création artistique ainsi qu'en matière d'éducation musicale ;

Considérant la qualité du travail de formation et le rôle social du CIM, école de Jazz et Musiques Actuelles qui, depuis 1976, forme en moyenne 250 élèves tous les ans ;

Considérant la grande notoriété de cette école, en France et dans le monde, notamment grâce au devenir de certains de ces élèves, tels que Mathieu CHEDID, Liane FOLY ou encore Angélique KIDJO ;

Considérant la menace d'expulsion imminente de la part du bailleur qui plane sur cette structure, sise au 83 rue Doudeauville dans le 18^e arrondissement de Paris, sur la parcelle nommée « Ilot Custine » ;

Considérant que la proposition d'indemnité d'éviction faite par l'expert commissionné par le bailleur est trop faible pour couvrir tous les frais occasionnés par un déménagement de matériel musical comprenant 42 pianos, des batteries, des amplificateurs et autres systèmes de sonorisations ;

Considérant le besoin en espace très important de cette structure et la difficulté de trouver un local de même type à Paris ;

Considérant les contre-propositions de rachat ou de remise aux normes de l'immeuble faites par le Centre d'Informations Musicales ;

Le Conseil de Paris, sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Exprime son soutien :

à la recherche d'une solution alternative à l'expulsion du centre d'Informations Musicales, école de Jazz et Musiques Actuelles.